

ARRETÉ DU MAIRE N° 2025/V42
AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE CAMION DE
DÉMÉNAGEMENT
DEMENAGEMENT 51 RUE DE LA LIBERTE

Nous Maire de la Commune de DARVAULT

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU, le Code de la Route et les textes subséquents,
VU la demande de Mr et Mme BROSSEL sollicitant l'autorisation de stationnement d'un camion en vue d'effectuer leur déménagement au 51 rue de la Liberté, le déménagement aura lieu le **07/07/2025**.

Considérant que la réalisation de ce déménagement, nécessite de sécuriser le périmètre d'intervention.

ARRETÉ

ARTICLE 1er : Le stationnement rue de la Liberté **n'est pas autorisé** au motif suivant :
- Rue trop étroite
- Circulation des riverains impossible.

ARTICLE 2 : Les horaires d'interdiction de stationner :
- du 06/07/2025 à partir de 19h00 au 07/07/2025 jusqu'à 18h00.

ARTICLE 3 : La rue de la Liberté sera bloquée du n°40 (garage Darvaultois) jusqu'au n°70. Des barrières seront installées en amont.

ARTICLE 4 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont **ampliation sera adressée à :**

- Monsieur le Commissaire de police de Nemours,
SDIS

Darvault ; le 01/07/2025

Le Maire

Fabrice JEULIN

